



Retenue de caution abusive ?

Par **PierreV_old**, le **12/09/2007** à **16:55**

Bonjour,
Nous avons rendu un appartement en parfait état en Février 2007.
L'état des lieux signés, l'agence nous contacte 1 mois plus tard pour nous informer que la régularisation de notre consommation d'eau se monte à 1500€...
Ceci est une régularisation sur les 3 ans, due à une fuite dans la chasse d'eau (goutte a goutte...). L'agence nous précise simplement que la régul n'ayant pas été faite depuis le début de notre location, nous devons payer la totalité de la régul au prix du Mètre cube à 2007. Hors le prix du Mètre cube a sensiblement varié entre 2004 et 2007... Ces derniers m'ont également dis qu'ils ont oublié au fil des ans de nous rencontrer pour relever le compteur. Nous leur avons demandé une feuille avec en-tête d'un organisme prouvant le montant demandé ainsi qu'un échelonnement réel de la consommation sur les 3 ans. Du côté de l'agence tout semble etre de notre faute. Je n'imagine pas si nous étions resté 10 ans... Quel montant exorbitant aurions nous du régler !
Cela fait maintenant 7 mois que nous sommes sans réponse, malgré des relances par lettre avec AR. Apparemment le propriétaire ne semble pas dérangé de cette situation, ni le syndic, et personne n'est inquiété du fait que 500€ sont a ajouter à notre caution déjà retenue.
Quelles sont les actions que nous pouvons entreprendre à ce niveau de l'affaire ?
La société des eaux a clairement établi que la consommation sur les 3 ans est totalement anormale pour un couple ! nous avons consommé environ 3 fois plus que prévu.
Merci pour votre aide !
A bientôt,

Par **ly31**, le **13/09/2007** à **11:56**

Bonsoir,
Je vous conseille de vous mettre en rapport avec des associations de défense de locataires, dont je vous communique ci-dessous les coordonnées :
CENTRE
D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES
(CIDEL)
<http://mapage.noos.fr/cidel/>
9, rue Sévero 75014 PARIS
01.45.41.47.76 et

01.45.41.22.70
UFC QUE CHOISIR
<http://www.quechoisir.org>
11, rue Guénot 75555
Paris cedex 11
01 43 48 55 48
ASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES
LOCATAIRES (ACDL)
11, rue Bellefond 75009 PARIS
01.48.78.54.11
Je vous souhaite
bon courage
ly31